



HAL
open science

Interprétation des principes et rapport aux valeurs

Caroline Guibet Lafaye, Emmanuel Bernard Picavet

► **To cite this version:**

Caroline Guibet Lafaye, Emmanuel Bernard Picavet. Interprétation des principes et rapport aux valeurs. La création : définitions et défis contemporains, Nov 2007, Paris, France. p. 107-121. hal-00466278

HAL Id: hal-00466278

<https://hal.science/hal-00466278v1>

Submitted on 31 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Journées d'études interdisciplinaires organisées par l'Institut Charles Cros
sur

« **La création : définitions et défis contemporains** »,

les 15-16 novembre 2007, Paris. Coordination : G. Chapouthier (CNRS) et S. Dallet.

Communication proposée par :

Caroline GUBET LAFAYE¹ et Emmanuel PICALET²

Interprétation des principes et rapport aux valeurs³

1. Introduction

Dans une veine existentialiste, qui conduit aux confins du décisionnisme, certains philosophes ont insisté sur le caractère absolu de la création des valeurs morales (Sartre, Polin). Sous une forme radicale, cette approche conduit évidemment aux apories classiques. En particulier, n'y a-t-il pas un problème si l'on dit que l'on croit à la valeur de telle ou telle référence morale en entendant par là que cette valeur tient précisément au fait que l'on y ajoute foi (un peu à la manière de Hamlet lorsqu'il disait qu'il n'y a pas de bien et de mal dans ce monde et que c'est seulement le fait de croire que les choses sont bonnes ou mauvaises qui les fait être telles) ? On peut penser que c'est là un

¹ CNRS (Centre Maurice Halbwachs-ENS-EHESS). Courriel : caroline.guibet-lafaye@ens.fr.

² Université de Franche-Comté. Unité SLHS et équipe de recherche « Logiques de l'agir » (E.A. 2274). Courriel : Emmanuel.Picavet@univ-fcomte.fr.

³ La discussion des exemples norvégiens a bénéficié du séjour effectué à Oslo par E. Picavet en 2007 dans le cadre d'un prix de la Fondation Åsgard pour la recherche scientifique et technique franco-norvégienne. E. Picavet remercie le Centre culturel français pour son accueil, ainsi que les personnes qui, avec compétence et sans compter leur temps, lui ont permis de se familiariser avec la recherche norvégienne et les enjeux de la politique d'innovation et de recherche en Norvège, en particulier : Raimo Malnes, Olav Gjelsvik et Nil Roll-Hansen (Université d'Oslo), Peter Burgess, Gregory Reichberg, Sonja Kittelsen, Naima Mouhlebe (International Peace Research Institute, Oslo), Pål Gretland, Knut Vrålstad et Eivind Lorentzen (Ministère de l'industrie et du commerce), Else Boon, Tor-Jørgen Thoresen et Eirik Normann (Norges Forsningsråd). Une seconde visite à Oslo en 2007 à l'occasion d'un colloque a permis un approfondissement ; les remerciements d'E. Picavet s'adressent en particulier à Hilde Nafstad et Christel Fricke.

usage inadéquat du langage de la croyance, laquelle doit en principe se référer à un objet extérieur à la croyance elle-même.

Un autre problème classique tient à la difficulté d'adopter une posture radicalement relativiste et égologique face au fait de l'attribution raisonnée de *validité* à des propositions qui expriment des jugements de valeur. Si par exemple je dis qu'Adolf Hitler était un dirigeant politique cruel, il m'est tout à fait impossible de considérer que ce jugement reflète seulement l'attribution capricieuse et purement personnelle, de ma part, d'une valeur arbitraire à des situations de fait. En réalité, je veux vraiment dire qu'il était cruel et je considère que ce jugement de valeur a validité abstraction faite de mes sentiments ou de mes choix.

Cette constitution de la validité a également un versant structurant pour les interactions sociales, en particulier dans les situations où des demandes sont formulées pour des raisons morales, ayant trait notamment à la justice et à l'injustice, au traitement égal, etc. Cet aspect des choses a été mis en valeur dans l'approche sociologique de Luc Boltanski et Laurent Thévenot⁴.

Il en résulte que le discours moral se déploie souvent en semblant prendre appui sur des réalités qui le dépassent (ou qu'il ne crée pas). Soit des valeurs qui paraissent inscrites dans la nature des choses, soit des valeurs héritées (de traditions culturelles, politiques, sociales...) et qui paraissent adaptées. Pour autant, il existe des discontinuités au cours du temps dans les manières prédominantes de se référer à des valeurs existantes. Ces variations ont vraisemblablement une incidence sur la régie du comportement. Peuvent-elles être assimilées à la création de nouvelles formes du rapport aux valeurs ?

Comment les aménagements apportés à l'interprétation des principes permettent-ils de faire face à des situations nouvelles et de se coordonner dans ces situations nouvelles ? C'est là un autre versant important de la question de la nouveauté dans les valeurs ou leur interprétation. Cette problématique apparaît avec une netteté particulière dans des champs de la pratique où l'enjeu central est de se préparer à l'émergence de la nouveauté – par exemple, dans les politiques de la science et de l'innovation.

⁴ Voir Boltanski (1984) et Boltanski et Thévenot (1991).

2. La nouveauté dans les valeurs de référence

a. Nouveauté et prévisibilité

Dans le domaine de la théorie des organisations, il est connu depuis longtemps que la référence commune à des principes et à des valeurs conditionne la manière d'appréhender la nouveauté des situations. Cela donne lieu à une perspective volontariste sur l'aménagement de ces principes ou de ces valeurs, lorsqu'il apparaît que leur formulation, leur interprétation et leurs modalités d'application se prêtent à une définition concertée. Dans de tels cas, il y a certainement une strate sous-jacente qui reste inchangée mais cela n'exclut pas des réaménagements à un niveau plus proche des problèmes inédits rencontrés dans la pratique. Par exemple, il y a certainement dans l'éthique médicale un noyau de base qui a vocation à rester inchangé et qui apparaît véritablement constitutif des pratiques concernées ; mais il y a aussi une région moins fixée de l'éthique médicale, qui donne lieu à des adaptations continues à des situations elles-mêmes évolutives (marquées, disons, par l'émergence de nouvelles cultures).

Dans le domaine des analyses de la culture d'entreprise, les termes du débat ont été influencés par la contribution de David Kreps. Ses travaux ont attiré l'attention sur le contraste entre des notions telles que la *nouveauté des situations* (ce qui renvoie à un changement qualitatif), leur imprévisibilité (qui renvoie à la surprise d'un observateur) et leur caractère inimaginable (qui renvoie à la structure cognitive dans laquelle prennent place les anticipations des événements et la préparation des actions). Dans le cas de l'imprévisibilité, l'accent est placé sur la réalisation de possibilités qu'on aurait cru pouvoir négliger. La notion est liée à la surprise que cause la réalisation d'événements ayant une faible probabilité *a priori* (comme cela a été analysé par exemple par G.L.S. Shackle en économie, ou Isaac Levi en philosophie⁵). En revanche, si l'émergence d'une certaine situation a un caractère inimaginable, cela signifie qu'il n'y avait pas de place pour elle dans les cadres cognitifs de la préparation de l'action.

Bien sûr, les frontières ne sont pas nécessairement très simples à tracer, en particulier parce qu'il y a assez peu d'événements complètement inimaginables. L'inimaginable est souvent simplement l'inimaginé : ce qui n'avait pas fait l'objet d'une élaboration de

⁵ G.L.S. Shackle, *Expectations in Economics*, Cambridge, Cambridge University Press (1949, 1952), et *Decision, Order and Time in Human Affairs*, Cambridge, Cambridge University Press (1961, 1969); I. Levi, *Decisions and revisions. Philosophical essays on knowledge and value*. Cambridge, Cambridge University Press, 1984 (v. en particulier le chap. 14, « Potential surprise »).

scénario, par exemple. Et cette absence d'élaboration a habituellement un caractère social : on veut dire en fait que l'on ne s'était pas concerté à propos de telle ou telle situation et que les manières éventuelles de l'anticiper étaient restées dans le non-dit.

Le statut de la nouveauté des situations est assez complexe. A première vue, il s'agit d'une notion qui renvoie à l'émergence de *qualités intrinsèquement différentes* de qualités déjà rencontrées. Mais dans des contextes sociaux, l'identification de la nouveauté comme nouveauté radicale paraît très liée à *l'imprévisibilité* ou au défaut de représentation des situations et de préparation à ces situations. Et dans certains cas, la nouveauté est partiellement anticipée et semble partiellement maîtrisée.

Ce contraste entre une nouveauté radicale et une nouveauté partiellement maîtrisée émerge par exemple dans les discussions sur le principe de précaution. C'est seulement en cas d'imprévisibilité totale (ce que l'on peut caractériser par l'absence de scénario crédible imaginable) qu'une politique spéciale de précaution peut paraître hors de propos dès lors que les enjeux sont importants. Cela signifie que ce type de principe oblige à intégrer dans le domaine de la nouveauté anticipée et maîtrisable des éléments qui, spontanément, auraient pu être laissés au domaine de l'inimaginable ou de la nouveauté radicale.

Cela donne une fonction à l'effort collectif pour anticiper les orientations ou tendances déjà présentes qui peuvent laisser entrevoir des sauts qualitatifs ultérieurs. Aujourd'hui, il est largement admis que les politiques de l'innovation et de la recherche, par exemple, doivent reposer sur un effort de ce genre. On y voit notamment un fondement suffisant pour l'encadrement de la recherche par des activités de recherche en éthique, qui comportent une dimension d'élaboration de scénarios.

L'application de normes éthiques ou juridiques concerne assez souvent des situations qui n'étaient pas réellement imaginées antérieurement. Par exemple, les droits de propriété intellectuelle n'ont pas été initialement conçus pour les logiciels. Or les difficultés d'application des normes sont souvent liées à des manières alternatives et également crédibles, à première vue, de qualifier les faits émergents au regard des catégories préexistantes. Par exemple, est-ce que le transsexualisme (sous la forme rendue possible par l'émergence de nouvelles techniques chirurgicales) est à décrire

comme un trouble de la personnalité (comme le veut l’OMS⁶) ou bien comme l’occasion d’accomplissement autonome d’un projet de vie librement choisi ?

Cela peut concerner des situations liées à l’innovation technique (par exemple à de nouveaux dispositifs échappant à des contraintes légales qui seraient pourtant pertinentes au regard des raisons invoquées pour contraindre l’usage des techniques antérieures). Cela peut aussi concerner des évolutions imprévisibles dans l’interprétation des normes ou de principes généraux.

Dans le rapport norvégien sur « *Commitment to Research* »⁷, il apparaît clairement que la recherche éthique, qui fait elle-même partie du processus d’acquisition de nouveaux savoirs fondés sur la recherche, doit permettre de se situer en avance par rapport à des développements à la fois surprenants et menaçants. Le rôle de l’éthique est ici envisagé comme se situant au-delà d’une démarche d’accompagnement, dans laquelle il faudrait simplement modifier ses valeurs ou ses principes, une fois que l’on se trouve placé devant le fait accompli.

En effet, le processus même d’engendrement des savoirs fondés sur la recherche est présenté, dans ce rapport, comme la suite logique de l’omniprésence du changement qualitatif dans la société. Par exemple, l’importance prise par les pays d’Europe centrale dans les développements de la démocratie européenne relève de ce type de saut qualitatif difficile à anticiper. La difficulté d’anticipation oblige la recherche à s’adapter à des changements qui ont déjà eu lieu. Mais la recherche doit aussi comporter un aspect plus prospectif. Par exemple, comme y insiste le rapport « *Commitment to Research* », l’une des tâches du « *Research Council of Norway* » est d’intégrer pleinement le principe de précaution au travail effectué sur les programmes de recherche. Or, ce principe renvoie à un processus simultané de décisions étagées dans le temps, d’acquisition de connaissances par la recherche et d’évaluations successives des situations. Il apparaît très clairement que l’application du principe doit permettre l’anticipation active ou la prévention de changements qualitatifs.

Par ailleurs, comme on le voit aussi dans ce rapport, la politique de la recherche peut tenter de s’articuler au concept de « société fondée sur la connaissance » (*knowledge-based society*). L’émergence de ce concept coïncide avec la prise de conscience de changements qualitatifs profonds, qui se produisent régulièrement mais d’une manière

⁶ OMS, *Rapport Mondial sur la Santé*, IDC-10, Classification of Mental Behavioural Disorders : Clinical Description and Diagnostic Guidelines, Genève, chap. 2.

⁷ Report No.20 (2004-05) to Storting, Norwegian Ministry of Education and Research.

toujours surprenante, en lien avec des développements scientifiques, technologiques et sociaux. De ce point de vue, l'effort pour maîtriser certains aspects des changements sociaux, notamment ceux qui posent problème d'un point de vue éthique, doit se fonder sur l'orientation judicieuse des efforts de recherche. C'est alors que l'éthique trouve sa place dans le dispositif de recherche, en sorte que la réflexion concertée sur les principes et les valeurs de référence participe de l'anticipation active de la nouveauté.

Une idée intéressante à préserver est que dans toute décision, surtout peut-être dans un contexte d'organisation, présuppose un cadre de délibération, fixant certaines options comme possibles face à un certain nombre d'éventualités possibles, décrites d'une certaine façon (i.e. de façon plus ou moins précise).

b. Les organisations face à la nouveauté

La délimitation préalable du cadre de décision est l'un des aspects du caractère « routinier » des décisions. L'absence de prise en compte de certains scénarios pourtant logiquement possibles et imaginables peut être particulièrement marquée dans le cadre d'une organisation. De même, la prise en compte de la nouveauté (et l'adaptation en conséquence des valeurs ou normes de référence) est certainement fortement contrainte par les contingences de la vie dans les organisations.

Par exemple, il est possible, avant le 11 septembre 2001, qu'un écrivain imagine un scénario du type de ce qui s'est réellement produit. Mais ce scénario n'était certainement pas crédible par avance. Ces menaces paraissaient renvoyer à des attentats « classiques ». Dans le cadre d'une discussion sur la sécurité des bâtiments ou des lignes aériennes, au sein des organisations compétentes, l'évocation de scénarios inimaginables ou à peine imaginables semblait typiquement « hors de propos ».

Ce type d'exclusion fait certainement partie de ce qu'on peut appeler la *rationalité limitée collective*, par quoi l'on renvoie aux aspects des relations sociales qui expliquent que les décisions ne soient pas idéalement ou complètement délibérées.

En l'occurrence, peuvent jouer des facteurs tels que : le manque de temps en réunion (qui conduit à privilégier les grandes catégories de risques ou de cas pertinents), la crainte du ridicule (qui peut suivre de la tentative de faire porter l'attention de tous sur des cas à peine imaginables), les contraintes cognitives qui limitent la faculté d'imaginer des scénarios alternatifs.

C'est par exemple très différent de ce qui a eu lieu au moment du drame de Challenger, si l'on suit l'étude réalisée par Paul Mayer⁸ : il y avait débat autour du scénario qui s'est matérialisé ; il y avait un risque faible identifié et que l'on cherchait à quantifier⁹ ; il y avait des recherches en cours sur le jeu possible des causes pouvant mener à un accident tel que celui qui s'est produit. Le rôle des contraintes cognitives était alors moins important que les facteurs proprement organisationnels et décisionnels. Finalement, les facteurs décisifs, dans cet accident, ont été : le degré de prudence face au risque dans les choix, les problèmes techniques de coordination.

c. Le rôle des principes dans la coordination face à la nouveauté

Dans le cas de grands principes moraux et politiques, l'interprétation évolutive des normes reflète ou concrétise une modification des valeurs de référence. Il peut s'agir, comme c'est bien souvent le cas, de processus influencés par des épisodes précis, par des situations qui ont des répercussions durables, notamment en matière herméneutique. Par exemple, le traumatisme causé par l'affaire d'Outreau fait évoluer la compréhension de la position des justiciables et l'interprétation des grands principes qui la régissent.

Ce type d'influence de l'évolution interprétative révèle ce que Kreps (1990) avait suggéré à propos de la culture d'entreprise, c'est-à-dire un à certains principes généraux pour aborder des situations nouvelles. Néanmoins ce recours, pour être effectif, doit coïncider avec une évolution des interprétations prédominantes (en l'occurrence, celles qui servent à se coordonner). Typiquement, on s'intéresse (notamment dans le champ des études politiques) à l'aptitude des institutions à faire émerger des formes efficaces de coordination, lesquelles peuvent passer par des réaménagement interprétatifs.

Il est donc manifeste que des principes *reconnus en commun* jouent un rôle dans la coordination des agents institutionnels (ou des institutions elles-mêmes) mais l'efficacité de ce rôle dépend de la reconnaissance conjointe, par les uns et les autres, des mêmes *interprétations* de ces principes et aussi, bien sûr, de la teneur de ces interprétations.

⁸ P. Mayer « L'organisation détraquée », *Revue française de gestion*, n° 173, 2007/4, 69-83.

⁹ L'enquête qui a suivi l'explosion de la navette Challenger le 28 janvier 1986 sur le pas 39B de Cap Canaveral a montré que les ingénieurs de sécurité de la NASA estimaient les probabilités d'accident de l'ensemble du dispositif à environ 1% alors que les directeurs de tirs, qui ont pris la décision finale du lancement à la date rappelée, tablaient sur des probabilités mille fois inférieures.

Ce type d'approche est apparenté à l'insistance, dans certains secteurs des études constitutionnelles, sur le caractère évolutif (et parfois évolutif par paliers) des interprétations prédominantes qui s'attachent aux « grands principes » politiques.

Ainsi, Jürgen Backhaus sur l'évolution de l'interprétation du régime de la propriété privée ; les interprétations sont compatibles ou non avec des nationalisations, et cette compatibilité peut être l'enjeu d'initiatives délibérées pour infléchir l'interprétation dominante dans un sens ou un autre. De son côté, John Ferejohn a mis en évidence l'existence de phases et de paliers dans l'évolution des principes constitutionnels américains. L'histoire politique compte bien pour quelque chose lorsqu'on souhaite expliquer les transitions dans les interprétations prédominantes. Et par ailleurs, on rend manifeste le rôle de la flexibilité des principes, ou des valeurs associées, dans le jeu concret des institutions.

Dans un registre voisin, Richard Bellamy et Justus Schönlau *ont mis en évidence, dans leur travail récent sur la convention constituante européenne (présidée par V. Giscard d'Estaing)* le « déblocage » de certaines impasses diplomatiques par des réaménagements dans les formulations linguistiques, visant à se conformer aux interprétations présentes des grands principes de référence reconnus en commun. C'est l'exemple de la laïcité dans les rapports franco-allemands.

Ce type d'exemple illustre bien le rôle joué par les interprétations évolutives des principes dans la coopération effective des pouvoirs. Il y a évolution au sens où, dans un contexte français, la laïcité peut recevoir un sens relativement déterminé par l'histoire antérieure, qui doit être ensuite être adapté à la coopération, dans un esprit de respect réciproque et donc de pluralisme, avec d'autres Etats au sein d'une autre structure politique (telle que l'UE).

Ce que l'on peut trouver remarquable à ce propos, c'est notamment le fait que la laïcité fait justement partie de ces principes que l'on peut dire « fermes » dans le contexte politique français. Ce n'est certainement pas le genre de principe que l'on serait prêt à ouvrir à la négociation pour des raisons politiciennes, par exemple. Pourtant, si l'on en revient aux processus politiques structurés par la référence à la laïcité, c'est un fait d'expérience que la flexibilité et la relative indétermination de ce principe. Par exemple, on a longtemps considéré que la laïcité était compatible avec le port du voile à l'école (dans la jurisprudence du Conseil d'Etat), ce qui n'est plus le cas aujourd'hui si l'on suit l'interprétation politique dominante de la « loi sur le voile ». On considère encore que la présence d'aumôneries dans les lycées et l'entretien par les

collectivités publiques des bâtiments religieux sont compatibles avec la laïcité, mais pour combien de temps ? On pourrait poser la même question en ce qui concerne le statut de chanoine laïc de la Basilique du Latran accordé au Président de la République. Et aussi à propos du régime concordataire dans l'Est de la France et de la co-principauté du Président de la République française avec un Evêque catholique en Andorre. La plus grande incertitude juridique entoure par ailleurs la question de la mise à disposition, par les collectivités publiques, de locaux permettant d'accomplir dans de bonnes conditions d'hygiène et de discrétion des sacrifices rituels liés au culte musulman.

On peut rappeler par ailleurs que le rôle spécifique du caractère général (ouvert aux interprétations) des principes est documenté par des études sur les négociations économiques internationales (Jones et Clark sur la PAC), sur la mise en œuvre de politiques publiques (Robert Matland), sur l'interprétation flexible des normes juridiques (Jean Carbonnier, Mireille Delmas-Marty...), sur le rôle de principes directeurs relativement ambigus dans la mise en œuvre d'une « pratique des règles » (B. Reynaud à propos des règles incitatives dans les organisations) ou dans les négociations (B. Reynaud sur la désindexation des salaires, W. Schuessler sur les négociations israélo-palestiniennes). Certaines de ces théories ont d'ailleurs une influence pratique. Par exemple, la théorie du « droit flexible » de Delmas-Marty se trouve directement relayée, avec référence explicite, dans les recommandations du rapport de P.-L. Fagniez au Premier Ministre¹⁰. L'exception et le partage évolutif cas normaux/cas exceptionnels joue pareillement un rôle dans l'évolution concrète des rapports d'autorité¹¹.

Il y a donc un faisceau d'études et de thèses qui accréditent (ou tentent d'accréditer) le rôle structurant, dans des interactions sociales et politiques, d'évolutions interprétatives que l'on peut souvent assimiler à des *évolutions dans les valeurs de référence*. Un consensus verbal peut parfaitement subsister à propos de certaines formulations des valeurs de référence, alors même que les ambiguïtés ou la généralité de ces formulations abrite des changements possibles dans les valeurs concrètement mises en œuvre.

¹⁰ E. Picavet, « L'institutionnalisation de l'attribution des pouvoirs politico-économiques : normalité et exception ». *Canadian Journal of Law and Society/Revue Canadienne Droit et Société*, 21(1), 2006, pp. 39-62.

¹¹ E. Picavet, « L'institutionnalisation de l'attribution des pouvoirs politico-économiques : normalité et exception ». *Canadian Journal of Law and Society/Revue Canadienne Droit et Société*, 21(1), 2006, pp. 39-62.

Plusieurs éléments paraissent entrer en ligne de compte eu égard à cette dimension interprétative : des aspects purement cognitifs, le processus historique par lequel on passe (et qui voit émerger des changements qualitatifs dans les valeurs), la nouveauté dans les situations qui se succèdent, des éléments stratégiques ; certainement aussi, d'une manière peut-être plus difficile à cerner exactement, des aspects fonctionnels qui concernent la « bonne marche » des institutions ou des organisations, par quoi il faut entendre en général la limitation des conflits.

Concernant ce dernier point, quel sens peut-il y avoir à dire, par exemple, que le choix de « bonnes valeurs de référence » doit être au moins partiellement guidé par des impératifs de coordination ou de coopération efficace ? Si l'on s'inscrit dans une perspective guidée par l'hypothèse d'un « sens des valeurs », cela a peu de sens à première vue¹². Mais il est possible que l'introduction de quelques éléments évolutionnistes relatifs aux valeurs (relatifs en particulier au rôle des valeurs dans des scénarios crédibles concernant l'évolution des impératifs de la coopération dans les sociétés humaines au cours de l'émergence et de l'évolution de l'espèce humaine), à la manière d'A. Gibbard¹³, oblige à considérer pour elle-même la question de l'adaptation fonctionnelle des valeurs morales à des structures génériques de coordination et de coopération.

d. Problèmes non résolus.

Cette perspective pose un problème normatif générique : d'un point de vue moral ou politique, jusqu'à quel point est-on fondé à (ou tenu de) réagir à des situations nouvelles (ou imprévues, ou difficiles à croire) par des réaménagements normatifs (par quoi l'on entend l'adoption de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations des normes acceptées) et/ou par des réaménagements dans les valeurs de référence qui encadrent l'action ou l'organisation ?

On peut illustrer ce problème manifestement non résolu par la question du réaménagement de l'ordre de priorité entre le respect de la vie privée et la sécurité

¹² V. en ce sens notamment : R. Boudon, *Le Sens des valeurs*, Paris, PUF, 1999.

¹³ A. Gibbard, "Normative Inquiry and Its Evolution", in *Philosophy of Law, Politics, and Society: Proceedings of the 12th International Wittgenstein-Symposium*, dir. P. Köller, A. Schramm et O. Weinberger, Vienne, Verlag Holder-Pichler-Tempsky, 1988; et: *Wise Choices, Apt Feelings*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1990, tr. fr. S. Laugier, *Sagesse des choix, justesse des sentiments*, Paris, PUF, 1996.

nationale pour accompagner des changements ou la nouveauté dans la situation internationale. Assez clairement, les repères manquent dans ce champ, qui est pourtant d'une singulière importance.

Une autre illustration importante est fournie par les normes entourant le respect du secret. Est-ce qu'un comportement manifestement déviant par rapport aux normes et valeurs prédominantes et acceptées peut devenir légitime, et infléchir par là les valeurs de référence, lorsque la violation du secret permet de révéler des choses importantes, à peine croyables, et dont on pense que le public doit être informé. Se pose alors le problème d'un éventuel renversement des priorités entre le respect du secret (ou des règles professionnelles entourant le secret) et d'autres valeurs. Pensons, par exemple, au « cas » Daniel Ellsberg dans l'affaire des papiers du Pentagone. Dans cet exemple, outre certaines références morales immuables (les valeurs générales s'attachant au statut de citoyen d'un pays libre, le principe de publicité), on rencontre des choix personnels qui induisent de la nouveauté ou des inflexions dans les choix axiologiques dominants. Autrement dit, les choix personnels ne sont pas simplement la conséquence d'un référentiel moral sous-jacent ; en fait, ils impriment aussi des inflexions à ce référentiel ou à ses interprétations largement adoptées dans la société. On voit par là qu'en de telles matières, l'exemple moral n'est pas seulement une affaire d'apprentissage de normes préexistantes, mais bien un processus historique qui appuie l'émergence de la nouveauté ou de la création.

La dimension proprement historique se remarque dans le rôle important du précédent dans la manière d'aborder la nouveauté. Par exemple, le rôle de D. Ellsberg dans la contestation de la guerre en Irak tire une partie de son impact du parallèle établi entre l'attaque américaine récente et la guerre civile actuelle, d'une part, et le précédent vietnamien d'autre part. Les manières d'invoquer des précédents ou de se situer par rapport à eux jouent un grand rôle, en politique, dans les manières d'appréhender la nouveauté (comme l'ont noté en particulier R. Calvert et J. Johnson).

Ce type d'exemple pose le problème de la proportion entre les bouleversements introduits dans les valeurs et la nouveauté des situations. Il ne s'agit pas en l'espèce de la création de nouvelles valeurs morales de référence ; mais ne s'agit-il pas d'une inflexion donnée, de manière durable, à une catégorie préexistante de jugements de valeurs ? Ne s'agit-il pas d'un raffinement des valeurs couramment admises, du type de celui que les philosophes moralistes ont souvent chercher à introduire (par exemple Reid en référence au sens commun, Sidgwick en référence aux convictions courantes

sur l'avantage commun, ou Rawls en référence au socle de valeurs largement partagées dans les démocraties libérales)?

Voici une autre question importante : certaines valeurs peuvent-elles être critiquées en raison de la rigidité qu'elles induisent dans le traitement de situations complexes ? C'est une objection qui intervient souvent en philosophie, par exemple contre l'éthique déontologique dans le domaine militaire, contre la référence aux droits de l'homme dans le champ de la coopération internationale, ou contre la référence aux valeurs de la dignité humaine inviolable dans le champ de la bioéthique. Les partisans d'une éthique de l'« accompagnement » de la nouveauté (par exemple, de la nouveauté scientifique et technique) n'ont pas de mots assez durs contre ces références « rigides ». Mais bien sûr, ce sont des références qu'il est difficile d'abandonner.

Pour s'orienter dans ce domaine, il est certainement utile d'examiner si les principes de référence sont capables de respecter l'aspect multidimensionnel des références axiologiques pertinentes à propos d'un problème donné¹⁴. Mais cela ne donne évidemment qu'une indication partielle et insuffisante dans la plupart des cas.

Nous prendrons l'exemple des valeurs de référence convoquées dans certaines politiques publiques, en l'occurrence avec l'exemple des valeurs de la politique de l'innovation. Nous verrons que le cas norvégien est, de ce point de vue, spécifiquement pertinent puisqu'un principe englobant sert de référence à la politique de l'innovation : le principe de la soutenabilité (*sustainability*). Il faudra aussi déterminer si l'expérience acquise dans le déploiement des politiques concernées ne peut-elle pas faire évoluer les priorités (ou la pondération des diverses considérations pertinentes) d'une manière qui affecte en profondeur le rapport au principe général ?

¹⁴ V. en ce sens la critique de l'introduction des valeurs relatives aux « droits » dans le champ de la réflexion sur des entités telles que les plantes, par Brian G. Henning (*The Ethics of Creativity. Beauty, Morality and Nature in a Processive Cosmos*, Pittsburgh, The University of Pittsburgh Press, 2005, p.180).

3. Innovation et adaptation des principes : l'exemple des politiques de l'innovation norvégiennes

a. L'exemple des politiques de l'innovation : l'encadrement de la politique par des valeurs

Prenons un exemple plus développé : celui des valeurs de référence de la politique publique, dans le cas de la politique de l'innovation. Comme l'a montré R. Matland, certains des phénomènes que nous avons déjà rencontrés à propos des valeurs morales générales concernent aussi le rôle d'encadrement que jouent les politiques publiques pour un certain nombre d'interactions sociales. C'est le cas pour le rôle des exemples et des précédents, pour l'inflexion apportée face à des circonstances nouvelles à l'interprétation de repères généraux, et pour l'étroite imbrication entre la succession de situations partiellement nouvelles et l'introduction créative de nouvelles interprétations ou valeurs dans un registre moral ou, plus généralement, normatif.

Nous privilégierons les politiques de l'innovation dans le cas norvégien, à cause de la volonté très explicite dans ce pays de rattacher le cap fixé à des valeurs et principes présentant un très grand caractère de généralité et de publicité. Il y a un principe englobant qui sert de référence à la politique de l'innovation, à savoir, la « soutenabilité ».

Dans un domaine comme les politiques de l'innovation, un rôle est joué par des notions ou des valeurs de référence qui influencent la conception même des institutions et de leurs finalités, notamment :

- les valeurs de « société ouverte » impliquées dans le modèle d'une « société de la connaissance » dont l'innovation a un fort contenu scientifique (innovation *knowledge-intensive* – ex. rapport norvégien *Commitment to Research, Report No.20 (2004-05) to Storting, Norwegian Ministry of Education and Research* p. 20) ;

- l'équité (impliquée dans le concept composite de développement durable, qui apparaît comme une nouvelle manière d'articuler entre elles des préoccupations sous-jacentes telles que l'équité, le respect de l'environnement, le poids accordé aux générations futures, etc.). L'équité est également impliquée dans le modèle de l'accès égalitaire à la connaissance.

De telles valeurs ne sont pas créées de manière *ad hoc*. Elles servent à formuler des options politiques qui peuvent avoir un caractère nouveau et volontariste mais elles prennent place dans un référentiel partagé qui excède ces usages politiques. Dans le cas

norvégien, par exemple, l'équité et l'égalité sont largement concrétisées dans le modèle social-démocrate dominant, et correspondent à des attentes normatives prédominantes, qui se traduisent dans les institutions. De même, le souci de l'environnement se trouve concrétisé de multiples manières dans d'autres secteurs de l'action politique et des institutions. Dans ces exemples, la nouveauté ne se marque pas dans la *création* radicale de nouvelles valeurs mais plutôt dans de nouvelles manières de *pondérer* ces valeurs les unes face aux autres, ou de les relier entre elles.

L'encadrement de la vie sociale par des valeurs de base explicitement reconnues est également notable à l'échelon des politiques. On le voit dans des politiques-cadres, tels que les objectifs de Barcelone ou la Stratégie de Lisbonne ainsi que dans des « buts stratégiques », adoptés à l'échelon national :

- l'insistance sur la qualité
- l'innovation (qui doit rattraper la compétitivité...)
- le dialogue entre science et société ;
- l'internationalisation
- le recrutement.

La dimension du dialogue « science-société » place la délibération au cœur de la mise en œuvre des politiques. C'est un élément d'emblée procédural auquel on confère une portée morale ou éthique. La notion de « bien commun » qui est également mise en avant (pour les « Instituts de recherche » liés aux branches industrielles), signifie qu'il y a des impératifs de recherche et d'innovation dont les enjeux se répartissent largement dans la population ou parmi les entreprises.

Il est donc manifeste que l'orientation générale de l'action publique se trouve, ici, clairement adossée à des valeurs. Certains objectifs généraux de ce genre sont mis en relief à travers une thématique de « priorités »¹⁵.

Ce type d'encadrement par des principes généraux paraît correspondre au type d'implémentation des politiques publiques qui ménage une place importante aux essais et erreurs, aux innovations décentralisées et à la création de nouvelles pistes par des agents non gouvernementaux. On peut y rattacher aussi la méthode de « coordination ouverte » retenue pour la mise en compatibilité des systèmes éducatifs (*The EU Lisbon Strategy...*, p. 23).

¹⁵ *The New White Paper on Research*. Ce livre blanc gouvernemental sur la recherche met en valeur l'internationalisation, la recherche fondamentale, la recherche appliquée.

C'est un type de politique qui est supposé favoriser une logique de « remontée de bas en haut » (fondée notamment sur l'expression des besoins, l'adaptation des politiques aux revendications manifestées dans la délibération et la concertation. C'est également un type de politique classiquement associé à un degré élevé d'ambiguïté dans les objectifs poursuivis et les moyens préconisés. Néanmoins cette ambiguïté n'est pas seulement à considérer comme un défaut ou une imperfection transitoire : elle abrite aussi des ressources pour l'apprentissage et pour une adaptation flexible aux circonstances et aux progrès de la connaissance. Ces logiques favorisent des processus d'innovation ou de création en matière politique.

Ceci est parfaitement illustré par le Conseil National pour la Recherche norvégien. Dans la spécification même de ses objectifs, on trouve des éléments qui renvoient à la délibération publique (discuter des besoins, favoriser la coopération et la répartition des savoirs). Le Ministère de l'industrie et du commerce met pareillement en avant la dimension consultative et délibérative (par des invitations formalisées, en particulier) dans l'élaboration des grands documents de référence tel que le « *New White Paper on Research* ». On voit ici comment une perspective volontariste sur ce qui relève de la création ou de l'innovation (« le progrès » scientifique et technique) se projette sur un horizon de délibération, tandis que le concept même de savoir se trouve délibérément élargi d'une manière qui correspond aux ambitions de la politique suivie.

b. Innovation et adaptation des principes de gouvernance

Par ailleurs, cette dimension volontariste se traduit par le dépassement des zones de gouvernance traditionnelle, au profit d'une gouvernance multi-sectorielle. Cela est illustré par la recherche de « *global winners* » dans le Livre blanc norvégien sur la recherche ou, en France, par les « pôles de compétitivité » qui associent des acteurs relevant de différentes catégories¹⁶. Dans la stratégie, telle qu'elle est reprise par le document norvégien *The EU Lisbon Strategy – A Norwegian Perspective* (Ministère du commerce et de l'industrie, 2007), l'accent est mis sur la résolution à poursuivre des réformes internes à l'échelon national, dès lors qu'il y a un recours à des institutions supranationales pour assurer le suivi des développements concernant la croissance et

¹⁶ Ces réseaux soulèvent par ailleurs le problème des manières d'y accéder une fois qu'ils sont créés (il y a là un enjeu que l'on peut alternativement décrire comme un enjeu de respect de la concurrence et comme un enjeu d'équité).

l'innovation (p. 20). Cela revient à entériner une adaptation continuelle des orientations politiques, et même des principes de gouvernance, en lien avec la dynamique interne de l'innovation et de la coopération internationale. Des principes de gouvernance assez précis sont avancés (p. 20, v. aussi p. 33 sur l'épargne et p. 34 sur les responsabilités politiques)¹⁷.

De ce point de vue, il faut remarquer que le « bon fonctionnement des institutions » est explicitement retenu comme objectif de la conception des politiques et des principes devant régir les politiques. En d'autres termes, on voit bien apparaître une dimension « fonctionnelle » dans le choix de valeurs de référence. Dans *The EU Lisbon Strategy...* (p. 77) parmi les centres d'intérêt pour la conception des politiques, on trouve : « assurer le bon fonctionnement des institutions sociales et des structures générales d'incitations publiques qui apportent une contribution positive aux efforts de R&D et d'innovation ; il s'agit alors de promouvoir la restructuration et la compétitivité. Il s'agit aussi d'accroître les liens entre le secteur commercial et les institutions de recherche. Dans ce document, dans la mesure où l'accent est mis sur la capacité d'innovation, la compréhension des fonctions du gouvernement apparaît gouvernée par la contribution possible de celui-ci à la promotion de cet objectif. Cela rend les principes de répartition des responsabilités (p. 80) très dépendants de l'évolution des circonstances technologiques et économiques.

c. L'impact souhaité des politiques sur les valeurs sociales

Le rapport *The EU Lisbon Strategy...* recense un certain nombre d'objectifs de la politique d'innovation qui relèvent en fait de la recherche d'une influence sur les valeurs présentes dans la société. De la sorte, les valeurs elles-mêmes, loin de constituer simplement un arrière-plan figé, deviennent en partie un enjeu politique.

Par exemple, pour le secteur commercial (p.84), on se préoccupe du renforcement simultané de la compétitivité, de la gestion effective, mais aussi de la démocratie, des opportunités égales, de la tolérance et de l'ouverture à la diversité en entreprise.

Dans l'éducation, il s'agit de promouvoir l'esprit d'entreprises, notamment à travers des certificats consacrés à l'initiative économique (*entrepreneurship*) ; c'est l'enjeu d'une

¹⁷ Evidemment, se posent ici des problèmes classiques relatifs aux idéaux de gouvernance ou aux *guidelines* de la gouvernance selon l'expression utilisée dans ce contexte. On peut se demander si, en fixant des orientations d'ensemble qui ont vocation à survivre aux alternances politiques, on ne réduit pas abusivement l'incidence du débat démocratique.

stratégie spécifique en Norvège pour les années 2004-2008 (p. 86). Il peut s'agir aussi, à travers la politique d'innovation dans le secteur des technologies d'information, de favoriser le développement d'une culture de la sécurité (p. 98). Ce type d'ambition s'étend aussi à la recherche d'un impact sur les valeurs du secteur public (p.105), qui révèlent par là à la fois leur caractère évolutif et leur statut d'enjeu pour les politiques suivies. Dans cette volonté de « renouvellement » (*renewal*), l'accent est mis sur les valeurs suivantes :

- l'orientation vers les utilisateurs : satisfaire les besoins, simplifier l'accès ou l'usage, communiquer.
- l'ouverture : s'efforcer de donner à tous une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des activités du secteur public, de son utilisation des ressources, de sa qualité et de ses résultats.
- l'amélioration de l'efficacité (en particulier pour mieux assurer les tâches se voyant reconnaître une priorité)
- promouvoir la qualité (avec un accent sur la mesure et l'évaluation)
- promouvoir la participation (des usagers, des employés et des organisations).

Dans un registre qui ne se ramène pas strictement aux valeurs mais qui leur est lié, on peut mentionner aussi la recherche délibérée d'un impact sur l'« atmosphère » propice à la création de richesses et aux initiatives du secteur privé. Ce qui doit passer à la fois par l'accroissement de la coopération intersectorielle et par le suivi des efforts d'adaptation aux besoins du public.

Les stratégies de ce genre sont lancées dans un univers administratif et politique (mais aussi éducatif, économique...) qui est déjà structuré par des valeurs de référence. Dès lors, l'adossement de la stratégie suivie à un corpus de valeurs présentant un certain caractère de nouveauté (au moins quelques inflexions nouvelles) est inévitablement destiné à interagir avec les valeurs de référence (ainsi que les priorités, les poids respectifs...) qui préexistent. Cette interaction n'est pas accidentelle : elle est voulue, et cela oblige à considérer qu'une partie de l'enjeu des stratégies politiques en question a comme objet direct les valeurs du public.

d. Ethique et politique

Certaines des valeurs mises en avant dans ces contextes ont un caractère clairement et exclusivement politique : c'est le cas en particulier de la *cohésion nationale* et de l'*inclusion*, avec ce qu'elles impliquent en termes de correction des différentiels de

développement régionaux. La référence à des valeurs éthiques est évidemment aussi une source de problèmes, qui tiennent précisément à la dimension éthique en tant que telle. Ainsi la politique d'ensemble est pensée comme devant respecter un certain standard de « neutralité ». Mais, évidemment, la sélection des projets aidés par une institution telle que le Conseil norvégien de la recherche ne peut être « neutre » (cette sélection reflète au contraire des valeurs substantielles telles que la recherche, l'innovation, la qualité, le développement régional, etc.).

De même, la recherche de la qualité et de la compétitivité sont justifiées par des raisons éthiques (en particulier, la bonne utilisation des fonds publics) mais il peut en résulter un biais par lequel se trouvent favorisés ceux qui sont déjà les meilleurs dans leur branche (ou même, plus radicalement, les entreprises existantes par rapport à celles qui pourraient exister), ou certaines branches (par exemple l'industrie au détriment des services).

Ces tensions sont évidemment exploitées par les théoriciens néo-libéraux qui mettent en doute la légitimité d'une concertation et d'une action publiques résolues pour favoriser la recherche et l'innovation : il peut y avoir violation de l'impartialité (comme le soulignent, de façon critique, Streit et Muessler¹⁸) ou découragement de la concurrence et donc de l'innovation et de la « création de valeur ».

Les entretiens d'E. Picavet au Ministère de l'industrie et du commerce norvégien aident à apercevoir comment des politiques volontaristes peuvent être travaillées de l'intérieur par une réflexion critique sur le statut même de l'action publique et ses limites. Ainsi une question importante du point de vue du développement économique est celle du rapport entre l'éthique et la confiance. Par exemple, en Norvège, cette connexion est jugée centrale, et résumée par l'idée que le Gouvernement agit pour le bien commun ; on y voit notamment une garantie contre les demandes excessives de réglementation, de contrôle ou d'intervention de l'Etat.

A propos d'un projet innovant ou créatif tel que la capture du CO₂ : le Ministère de l'industrie et du commerce norvégien met en avant la dimension *morale* de la politique suivie, autrement dit, le fait qu'il y a véritablement un engagement collectif et que cet engagement structure l'action publique. Les arguments d'intérêt général sont abordés dans la perspective d'un « devoir » et ils reposent sur des thèmes liés à la croissance, tels que :

¹⁸ Streit et Muessler (1996).

- l'orientation de la création de valeur vers le bien-être ;
- l'innovation, rapportée au bien commun.

Avec, entre ces deux thèmes, des récits (*narratives*). Ainsi les systèmes de prestations sociales sont décrits comme des garanties de flexibilité favorisant la promotion conjointe de ces objectifs. La dimension régionale, par ailleurs, loin d'être vue seulement comme un élément contingent perturbateur, se trouve explicitement fondée sur une préoccupation pour le bien-être (*welfare*) de chacun. On peut trouver dans ces « récits » des éléments de justification publique de l'action publique, qui font véritablement partie de l'action.

A l'horizon de ces préoccupations, les autorités identifient explicitement un « principe éthique d'ensemble » : la soutenabilité (*sustainability*). De la même façon, les entretiens menés dans ce Ministère au printemps 2007 font ressortir de manière remarquable le rôle structurant des justifications et la volonté explicite de faire intervenir des principes au plus haut niveau de généralité (sans dépréciation, donc, de l'échelon des « grands principes »).

e. Le paradoxe de l'action en faveur de la créativité ou de l'innovation

Comme l'a montré Nils Roll-Hansen (2006), il y a une tension importante entre la référence à l'utilité et la référence à l'autonomie en matière de créativité scientifique et technique. B. Saint-Sernin (1995, 2007), de son côté, a insisté sur la connexion essentielle entre la réussite scientifique (et donc son utilité) et l'organisation collective volontariste, même si celle-ci est loin d'expliquer l'intégralité des succès et (négativement) des échecs.

Cette tension fondamentale se retrouve dans la conception des politiques ou des programmes publics. Ceux-ci ne peuvent s'inscrire complètement dans un schéma de type moyen-fin, dans la mesure où les finalités elles-mêmes, comme le choix des orientations thématiques, restent ouvertes. Dans le résultat des entretiens conduits en Norvège, par exemple, cette ouverture se manifeste clairement sur deux terrains :

- d'un côté, la place importante de la délibération et de l'expression des besoins ou des aspirations dans les processus de concertation et de dialogue qui mènent à la définition des axes de l'action politique et économique ;
- d'un autre côté, le rôle structurant et permanent de la référence à des principes très généraux qui tolèrent *des adaptations interprétatives* (au vu des circonstances et de

l'évolution des connaissances) et qui offrent un appui au dialogue. Cet aspect des choses était déjà identifié dans d'autres travaux s'inscrivant dans DELICOM, ainsi que dans des travaux conduits ailleurs. Les entretiens en Norvège mettent en relief un élément supplémentaire : le rôle actif que l'on fait jouer aux « grands principes » pour construire des récits politiques de justification, qui permettent de relier de manière structurée plusieurs grands axes des politiques suivies¹⁹.

Références

BACKHAUS (Jürgen) « Economic Principles of Constitutions: An Economic Analysis of Constitutional Law », *Independent Institute*, Working Paper Number 40, Août 2001.

BELLAMY (R.) et SCHONLAU (J.) 2004 « The Normality of Constitutional Politics : An Analysis of the Drafting of the EU Charter of Fundamental Rights », *Constellations* 11 [3].

Boltanski (Luc) « La Dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 51, 1984.

Boltanski (Luc) et Thévenot (Laurent), *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

FEREJOHN J., « Instituting Deliberative Democracy », in SHAPIRO I. et MACEDO S., *Designing Democratic Institutions*, NOMOS XLII, New York, New York University Press, 2000, 75-104.

Khalil (Elias L.) 2007 « The Problem of Creativity. Distinguishing Technological Action and Cognitive Action ». Forthcoming (?), *Revue de philosophie économique / Review of economic philosophy*.

Kreps (David) 1990 « Corporate Culture and Economic Theory ». In: Alt (J.) and Shepsle (K.), eds., *Perspectives on Positive Political Economy*, Cambridge University Press.

MATLAND (Robert E.) 1995 « Synthesizing the Implementation Literature : The Ambiguity-Conflict Model of Policy Implementation ». *Journal of Public Administration Research and Theory*, 5/2, p. 145-175.

Mayer (Paul) « L'organisation détraquée », *Revue française de gestion*, n° 173, 2007/4, 69-83.

¹⁹ Ce rôle est également mis en évidence par L. Boltanski et L. Thévenot dans *De la justification* à la différence que chez ces auteurs, les récits de justification prennent place dans des relations de pouvoir et ne sont pas nécessairement à interpréter tels qu'en eux-mêmes, indépendamment de ces relations. En revanche, dans les contextes auxquels nous nous sommes intéressés, les principes jouent un rôle structurant dont l'opération est difficile à concevoir si l'on fait abstraction de ce qui est supposé concernant l'adhésion à ces principes ou les croyances normatives qui s'y attachent. Quoiqu'il en soit de la psychologie de l'endossement individuel des jugements, certains jugements normatifs structurent l'interaction sociale et les discours auxquels ils offrent des références communément admises.

Roll-Hansen (Nils) 2006 « Why the distinction between theoretical (« basic ») and practical (« applied ») is important for the politics of science ». Forthcoming, *Social Epistemology*.

Saint-Sernin (Bertrand)

1995 *La Raison au vingtième siècle*. Paris, Seuil.

2007 *Le Rationalisme qui vient*. Paris, Gallimard.

STREIT (Manfred) et MUESSLER (Werner) 1996 « The Economic Constitution of the European Community: “From Rome to Maastricht” », In: F. Snyder, dir., *Constitutional Dimensions of European Economic Integration*. La Haye, Kluwer Academic Press.